

Conditions Générales de Vente

Stands Exposants Festival de la Plume – Édition 2025/2026

1. **Objet** Les présentes conditions générales régissent la vente de stands d'exposition dans le cadre du Festival de la Plume, organisé **du 22 au 23 MAI 2026, au Parc des Expositions de Caen** et dans divers lieux partenaires.
2. **Modalités d'inscription** L'inscription se fait via : - le formulaire en ligne ou la fiche papier dûment complétée, - le règlement du montant total du stand (voir article 4). Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte.
3. **Conditions d'admission** L'acceptation des exposants est soumise à validation par le comité de sélection, selon : - la cohérence avec les thématiques du festival (art, plume, création authentique), - la qualité artistique ou artisanale de la proposition. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande sans justification.
4. **Tarifs** Stand exposant : GRATUIT pour * Les artistes en situation de handicap, jeunes de moins de 25 ans étudiants, écoles et les professeurs accompagnants leur classe (scolaires) (gratuit)). à partir de 49€ TTC (tarif réduit pour les artistes en autoédition, autoentrepreneurs moins de 2 salariés.
Tarifs standards : selon la superficie et les équipements souhaités (tables, cloisons, électricité).
Le paiement se fait à l'avance, par paiement sécurisé :
<https://michelinamedace.sumupstore.com/article/festival-de-la-plume-2026>
<https://www.payasso.fr/les-enfants-de-la-jungle/boutique>
5. **Conditions d'annulation** Annulation par l'exposant jusqu'au 30 mars 2026: remboursement à 70 %. Après cette date : aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié. En cas d'annulation du festival par l'organisateur (cas de force majeure), l'exposant sera remboursé intégralement.
6. **Matériel et installation** Les exposants doivent respecter les horaires d'installation/démontage communiqués par l'organisateur. Tout matériel (table, chaise, rallonge, décors...) non fourni par l'organisation doit être validé au préalable. Les stands ne peuvent être ni déplacés ni échangés sans autorisation.
7. **Responsabilités** L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte survenue pendant la durée du festival. Il est recommandé aux exposants de souscrire une assurance responsabilité civile.
8. **Règlement intérieur** Tout exposant s'engage à : - respecter les consignes de sécurité, - maintenir son espace propre, - éviter tout comportement perturbant la tranquillité des visiteurs ou des autres exposants. Le non-respect peut entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement.
9. **Données personnelles** Les données collectées dans le cadre de l'inscription sont destinées uniquement à l'organisation du Festival. Conformément au RGPD, chaque exposant peut demander la modification ou la suppression de ses données.
10. **Acceptation** L'inscription à un stand implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.